Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260202-D0052026-DE

Délibération n° 005-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux février à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 26 janvier 2026

Présents : M. GOUBIL Didier - Mme MOISAN Viviane - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE CAM Karine - Mme LE DAIN Gwenn - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M. RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Absents excusés : M. LE CAM Alain - M. PLOET Yann.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 21 Nb de votants : 21

OBJET : EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE RENFORCEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de remplacement et de renforcement de canalisations d'eau potable ont débuté en 2025.

Ces travaux sont pris en charge par le budget eau en régie.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de souscrire un emprunt à court terme et à long terme afin de financer en partie ces travaux.

L'emprunt à court terme correspond au FCTVA et aux subventions concernant ces travaux et également à l'excédent à venir du budget eau en DSP qui sera fusionné avec le budget eau en régie, à compter du 1er janvier 2027.

Le Maire propose à l'assemblée de souscrire un emprunt à court terme (2 ans) d'un montant de 440 000.00 € et un emprunt à long terme d'un montant de 100 000.00 €.

Le Maire précise à l'assemblée que toutes les offres des banques pour l'emprunt à long terme n'ont pas été communiquées à la commune. Le Maire propose d'étudier les offres de l'emprunt à long terme lors d'un prochain conseil municipal.

2 banques ont été sollicitées pour l'emprunt à court terme (2 ans) : le crédit agricole et le crédit mutuel de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260202-D0052026-DE

Le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle du Crédit agricole qui propose un taux Euribor 3 mois moyenné + 0.70 % alors que le Crédit Mutuel de Bretagne propose un taux fixe de 2.93 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt à court terme de 440 000.00 euros, selon les conditions suivantes :
  - Durée : 24 mois
  - Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.70 %,
  - Paiement des intérêts : trimestriel
  - Remboursement du capital : à la dernière échéance
  - Déblocage possible par tranche : la dernière réalisation doit intervenir dans les 6 mois après la date d'acceptation par la Caisse Régionale,
  - Commission d'engagement : néant
  - Indemnité de remboursement anticipé : non
  - Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté
- Autorise le Maire à signer le contrat auprès du Crédit Agricole.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

